



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTMAGNY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD**

Séance extraordinaire tenue le 16 juillet 2025 au 220 rue Principale est à Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, lieu habituel des séances du conseil municipal à 18h30.

Avis de convocation donné par (article 152 C.M.) : Le maire, M. Daniel Mercier

Les documents nécessaires à la séance ont été transmis par courriel aux membres du conseil le 14 juillet 2025.

Sont présents :

M. Denis Laprise,
M. Jean-Claude Giroux,
M. Styves Laprise
M. Éric Talbot

Sous la présidence de monsieur Daniel Mercier, maire.

Est absente : Mme Mylène Gill

Est également présent : Monsieur Yves Bernard, directeur général/Greffier-Trésorier.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Daniel Mercier, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 18h30.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-07-100 : LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Styves Laprise, appuyé par Éric Talbot, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Travaux de voirie – Relation avec les entrepreneurs
4. Période de questions
5. Levée de la séance

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-07-101: RÉOLUTION – CLARIFICATION – RELATIONS AVEC LES ENTREPRENEURS

Attendu que les relations avec les entrepreneurs qui travaillent pour la municipalité doivent être respectueuses et professionnelles;



Attendu que les directives pour l'exécution des travaux doivent être effectuées par un membre de la direction générale suite à des demandes du conseil municipal;

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Éric Talbot, et résolu ce qui suit :

De demander au maire et au directeur général d'effectuer une rencontre avec l'employé municipal afin de lui rappeler l'importance de communications respectueuses avec les entrepreneurs et du rôle principal du directeur général dans les communications avec les entrepreneurs;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

4- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.

5- LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-07-103 : RÉOLUTION DE LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Styves Laprise appuyé par Éric Talbot et résolu de demander à M. le maire de lever la séance.

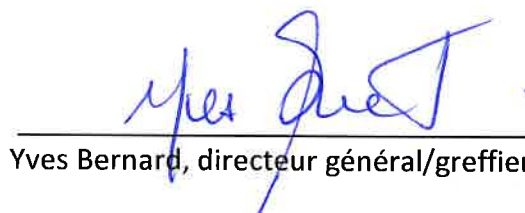
La séance est levée à 19h30.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents



Daniel Mercier, Maire

*Je, Daniel Mercier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.



Yves Bernard, directeur général/greffier-trésorier

Je, Yves Bernard, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement actes et délibérations du conseil municipal lors de la réunion tenue le 16 juillet 2025.

Ce procès-verbal a été ratifié lors de la séance du conseil tenue le 11 août 2025.